LOGIGRAMME
CIRCUIT DE GESTION FEDER - Politique de la Ville
Programme Opérationnel FEDER FSE IEJ Lorraine et Massif des Vosges 2014/2020

	PORTEUR DE PROJET	ORGANISME INTERMEDIAIRE (OI) = AUTORITE URBAINE		AUTORITE DE GESTION
Communication		Informe les acteurs du territoire de l'existence et des modalités des dispositifs FEDER dédiés *Selon ses propres procédures*	Référent OI	Appui de l'Autorité de gestion
Accompagnement des porteurs de projet	Déclare son projet *Selon les modalités prévues par l'OI**	Prend connaissance du contenu du projet, de ses objectifs, évalue son adéquation avec la stratégie du contrat de ville et des dispositifs FEDER dédiés Accompagne les porteurs de projets dans l'identification et la formalisation des caractéristiques du projet susceptibles de répondre aux modalités du FEDER	Référent OI	
Présélection		Réunion d'une instance du contrat de ville validant la présélection des dossiers Présentation des projets, évaluation de leur l'opportunité et du respect des objectifs et des critères FEDER Possibilité d'émettre des réserves, de rejeter des dossiers, de prioriser les dossiers Rédaction d'un compte-rendu exposant les motifs de présélection ou de rejet des dossiers présentés	Référent OI et Instance du contrat de ville	
	Rédaction ou mise à jour de la fiche de présentation du projet présélectionné *En lien avec l'OI*	Rédaction de la fiche de présentation du projet présélectionné *En lien avec le porteur de projet*	Référent OI	
		Envoi du compte-rendu de la présélection et des fiches de présentation des projets présélectionnés complétées, datées, signées et cachetées	Référent OI	Réception des fiches de présentation des projets présélectionnés et du compte-rendu de la présélection
Sélection	Réception d'un avis favorable / défavorable / décision de report	Réception d'une copie des avis favorables / défavorables / décisions de reports	Référent OI	Réunion d'un comité de sélection établissant la liste des dossiers recevables, reportés ou rejetés
	En cas d'avis favorable (avis favorable ne garantissant pas l'éligibilité du projet qui sera déterminée suite à l'instruction du dossier)			
Instruction, programmation et notification de la subvention FEDER	Réception de la procédure de dépôt d'un dossier en ligne et de la liste des pièces à fournir			Envoi de la procédure de dépôt d'un dossier de demande de subvention en ligne (portail e-Synergie) et de la liste des pièces à fournir
	Dépôt en ligne du dossier de demande de subvention et des pièces justicatives			Réception du dossier de demande de subvention complété et des pièces justicatives
	Réception de l'accusé de dossier complet			Envoi d'un accusé de réception de dossier complet ou demande de pièces complémentaire Instruction administrative, technique et financière
		Réception de la liste des dossiers présélectionnés par l'OI et programmés ou rejetés en Comité régional de programmation	Référent OI	Présentation du dossier en Comité régional de programmation Information de l'OI concerné
	Réception de la notification de la subvention FEDER et de la convention en deux exemplaires			*En cas d'avis favorable :* Envoi de la notification de la subvention FEDER et de la convention en deux exemplaires
	Envoi d'un exemplaire de la convention signée et datée			Réception de la convention
Paiement et contrôle	Dépôt en ligne d'une demande de paiement et des pièces justificatives mentionnées dans la convention.			Réception et vérification des pièces justificatives Instruction de la demande de paiement Mise en paiement

* L'organisme intermédiaire peut par exemple demander au porteur de projet de compléter une partie de la fiche de présentation du projet présélectionné et/ou de lui transmettre tout document qu'il jugera utile pour l'examen du projet.